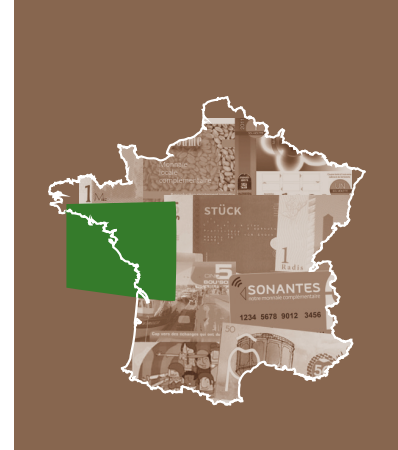


Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Galleco / Ille-et-Vilaine

► **Monnaie locale d'ampleur départementale, le Galleco a été lancé en 2013 en Ille-et-Vilaine.**

Présentation et historique

Portée par l'association du même nom, le Galleco est né en 2013 sous l'impulsion des élus et services du Département et s'inscrit dans un processus d'expérimentations autour des monnaies locales lancé dès 2005 en Ille-et-Vilaine.

Fonctionnement et conversion

L'association fonctionne avec un conseil d'administration composé de 4 collèges regroupant les membres de droit (élus départementaux), les citoyens / usagers, les entreprises adhérentes, les partenaires. Chaque collège compte des membres originaires des 3 territoires d'expérimentation du Galleco – Rennes, pays de Fougères et de Redon. Un cinquième collège est prévu pour les futures collectivités locales partenaires et sera mis en place lorsque le Galleco pourra être utilisé comme moyen de paiement de certains services publics (transports publics, bibliothèques, piscines, écoles de musiques, théâtres...).

Des comités locaux d'animation rassemblant tous les adhérents d'un territoire ont également été mis en place ; appuyés par les 2 salariés du Galleco, ils démarchent les entreprises, organisent ou participent à des événements pour sensibiliser et faire adhérer de nouveaux usagers et décident d'agréer les entreprises qui souhaitent utiliser les Gallecos. Ces rencontres mensuelles rassemblent en moyenne 30 personnes.

1 Galleco = 1 €. Les entreprises adhérentes sont sélectionnées par des comités locaux d'utilisateurs du Galleco en fonction de critères allant du respect de l'environnement à la politique salariale en passant par l'implication sur le territoire.

Les chantiers à venir

Plusieurs pistes sont en travaux : le développement d'un Galleco numérique et le paiement de certains services publics en monnaie locale.

L'association envisage également la mise en place d'une taxe à la conversion payée par les entreprises qui changent leurs Gallecos en Euros (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et de proposer des prestations de conseil aux collectivités ou associations qui souhaitent développer une monnaie locale, dans un mouvement plus large de mutualisation avec les

autres monnaies locales régionales

Liens avec les collectivités

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est impliqué dès 2005 dans les travaux du mouvement Sol et a soutenu financièrement une expérimentation de cette monnaie sur Rennes en 2008. En 2011, dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, la préfiguration de ce projet a été lancée et plus de 30 rencontres publiques organisées à Rennes, Redon et Fougères. L'objectif était d'informer les citoyens sur les enjeux autour de la monnaie et de créer des groupes locaux.

Le Département, via les élus et techniciens, a été le catalyseur de la création du Galleco avant de passer le relais à une association, créée en 2013. Des élus départementaux siègent au conseil d'administration comme membres de droit sans prérogative supplémentaire par rapport aux autres membres du CA.

Enfin, le Département soutient financièrement l'association : en 2014, son financement s'élevait à 98 500 € sur un budget total de 105 208 €.

La ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à soutenir financièrement l'association à partir de 2016.

Quelques chiffres (2014)

Le Galléco compte 1 000 utilisateurs et 180 entreprises adhérentes. Près de 60 000 Gallécos ont été émis en 2014.

CONTACTS

Conseil département d'Ille-et-Vilaine

Anne Le Tellier

Chargée de mission économie sociale et solidaire

Tél : 02 99 02 20 52 / anne.le-tellier@cg35.fr

Association Galleco

02 99 63 87 24

contact@galleco.info